RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon-en-Michaille - 01200 VALSERHÔNE
☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC149

Conseil Communautaire du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, salle des fêtes de Billiat, sous l'autorité de Monsieur Florian MOINE, Président.

Présents :
BILLIAT : Jean-Marc BEAUQUIS - Antonio MUNOZ
CHAMPFROMIER : Jacques VIALON
CHANAY : Elisabeth JEAMBENOIT
CONFORT : Anthony ROCHETTE – Bernard BOURNONVILLE
GIRON : Florian MOINE
INJOUX-GENISSIAT : Denis MOSSAZ - Joël PRUDHOMME – Valérie BLANC - Sophie SELLIER
MONTANGES : Christophe MARQUET
PLAGNE : Philippe DINOCHEAU
SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Benjamin BERTRAND – Sandrine LASNET
SURJOUX - LHOPITAL : Bruno CONSANI
VALSERHÔNE : Anne-Laure OLLIET – Alain DE BARROS - Jean-Noël PITON - Gauthier LE GRAND - Françoise DA SILVA – Christophe CROS - Clémence ILMAN - Maryline SEPREZ - Sead KONJEVIC - Sabrina MAKHLOUFI – Nicolas JACOUP - Gautier PRÉAUX - Isabelle DE OLIVEIRA - Michaël DE SA - Anne-Marie RAMEL - Patrick PERREARD
VILLES : Guy SUSINI

Absents : Marie PFISTER

Pouvoirs : Gilles FAVRE à Jacques VIALON – Maxence FERTE à Elisabeth JEAMBENOIT - Faïza BENSEFIA à Sabrina MAKHLOUFI

Présents : 33
Pouvoirs : 3
Votants : 36

Date de la convocation : 08 octobre 2026

Secrétaire de séance : Alain DE BARROS

Nature de l'acte : *7. Finances locales – 7.1 Décisions budgétaires*

Objet : Approbation de la Décision Modificative n°02 du budget général

Monsieur Alain DE BARROS, Vice-président délégué, rappelle que le Budget Primitif (BP) du budget général 2026 a été voté en séance du Conseil communautaire du 26 février 2026 et qu'une décision modificative n°01 a été votée en séance du 25 juin 2026.

Il ajoute qu'il convient d'ajuster le budget général en adoptant une Décision Modificative n°02 pour :

- Ajouter des crédits budgétaires liés aux écritures comptables de reprises de subventions pour l'année 2026

- Ajouter les crédits nécessaires dans le cadre de l'adoption de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté de communes Terre Valserhône (TVI) et l'Association Centre Médical Terre Valserhône (ACMTV) portant soutien au Centre de santé Ker Santé

Dans ce contexte, les propositions de réajustement se matérialisent budgétairement comme suit :

Section de fonctionnement Budget général	Diminut° sur crédits déjà alloué			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CHAP 65 - Participation KER SANTE				65748		50 000,00
CHAP 023 - AUGMENTATION VIREMENT/EQUILIBRE				023		50 400,00
Fonctionnement dépenses			0,00			100 400,00
		Solde DF	100 400,00			
CHAP 042 - Reprise de subvention				777		100 400,00
Fonctionnement recettes			0,00			100 400,00
		Solde RF	100 400,00			

Section d'investissement Budget général	Diminut° sur crédits déjà alloué			Augmentation des crédits		
Intitulé	Compte	Opérat°	Montant	Compte	Opérat°	Montant
CHAP 040 - Ecritures Reprises subventions				13938		100 400,00
CHAP 23 - Redéploiement de crédits d'équilibre	2313		50 000,00			
Investissement dépenses			50 000,00			100 400,00
		Solde DI	50 400,00			
CHAP 021 - AUGMENTATION VIREMENT/EQUILIBRE				021		50 400,00
Investissement recettes			0,00			50 400,00
		Solde RI	50 400,00			

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président délégué,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités Territoriales et par leurs établissements publics de coopération,

VU l'instruction comptable M57 applicable aux communes et EPCI,

VU la délibération n°26-DC028 du Conseil communautaire, en date du 26 février 2026, approuvant le budget primitif du budget général,

VU la délibération n°26-DC111 du Conseil communautaire, en date du 25 juin 2026, approuvant la décision modificative n°01 du budget général,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la Décision Modificative n° 02 (DM2) du budget général telle que présentée ci-dessus.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 20 OCT. 2026
Publié le : 20 OCT. 2026
La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Alain DE BARROS

Le Président,
Florian MOINE